

Prise de position

Numérisation pour les PME

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam considère la numérisation comme un thème prioritaire pour ses objectifs stratégiques en faveur des PME. La numérisation - aussi nommée transformation numérique - n'est pas le domaine exclusif de l'informatique, mais concerne tous les processus internes et l'ensemble du modèle d'affaires des PME. Raison pour laquelle la question de la numérisation doit se trouver à l'agenda de l'usam. À ce titre, l'usam formule déjà sept exigences dans sa charte de la numérisation pour les PME :

- **Allègement de la charge administrative des PME par la transformation numérique ;**
- **Frein aux nouvelles réglementations et simplification légale grâce à la numérisation ;**
- **Assouplissement du marché du travail par la numérisation ;**
- **Authentification numérique pour accélérer les procédures administratives ;**
- **Promotion des infrastructures et standards du numérique par les forces du marché et la concurrence ;**
- **Indépendance du développement numérique des formations ;**
- **Intensification de la lutte contre la cybercriminalité.**

L'usam veut devenir le fer de lance pour soutenir l'environnement des PME, afin qu'elles puissent librement développer et proposer des stratégies entrepreneuriales pour l'ère numérique.

II. Contexte

L'usam constate que la numérisation est primordiale pour le développement des PME. Dans la numérisation, il est souvent question des GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon) puisqu'ils ont développé des plateformes publiques. Pourtant, les PME ne sont pas en reste même si le degré de numérisation varie en fonction du secteur, de la taille de la PME, des moyens financiers et des savoir-faire. Ceci est d'autant plus le cas que la numérisation devrait se caractériser par le développement de la diversité des possibilités et de l'optimisation aux plus proches des besoins des entreprises, des personnes. La transformation numérique offre la chance de mettre en branle un mouvement « bottom-up » où les PME peuvent se positionner comme des acteurs de premier plan.

Vu que la numérisation peut concerner l'optimisation de tous les processus, il est évident pour l'usam que cette transformation numérique révèle des potentialités importantes pour la mise en œuvre de ses stratégies à l'avantage de son domaine clé : la politique des PME. Les deux objectifs majeurs de la politique des PME resteront les mêmes et peuvent être pleinement poursuivis par le biais de la numérisation. Premièrement, il s'agit de renforcer et étendre la liberté d'entreprise, afin que les PME puissent développer leur potentiel en matière de transformation numérique sur un marché libre. Deuxièmement, la numérisation doit, en tant que moyen d'optimisation des procédés, promouvoir l'introduction d'un frein aux coûts de la réglementation permettant de réduire les coûts réglementaires actuels et futurs. Il est ainsi clair que la transformation numérique répond également aux critères pour devenir

un thème prioritaire, à savoir la pertinence pour les PME, la pertinence pour les organisations membres et l'importance stratégique à moyen et long terme.

Toutefois, la particularité de la numérisation est qu'elle est un vecteur de développement de la politique des PME de l'usam. Cette dernière consiste à établir des conditions-cadre optimales pour les PME. Autant la politique des PME touche plusieurs thèmes prioritaires de manière transversale, autant la numérisation impactera plus ou moins de façon transversale ces autres thèmes prioritaires que sont la politique en matière de formation professionnelle, la politique économique, la politique énergétique et climatique, la politique en matière de mobilité et de développement territorial, la politique financière et fiscale, la politique sociale et la politique du marché du travail.

III. Appréciation générale du projet

Étant donné l'importance de la numérisation pour la stratégie à moyen et long terme des PME, l'usam décide de faire du dossier numérisation un thème prioritaire de ses objectifs stratégiques. Afin de concrétiser la charte pour la numérisation des PME déjà acceptée par la Chambre suisse des arts et métiers et présentée au Congrès suisse des arts et métiers 2020, l'usam se dote donc d'un groupe de travail spécifiquement dédié à la numérisation. Ce groupe de travail permet à l'usam de défendre plus particulièrement les avantages de la transformation numérique pour la politique des PME au niveau politique. L'objectif est de faire de l'usam un acteur de premier plan en matière de politique de transformation numérique.

Les grands chantiers de la numérisation sont déjà définis par les exigences de la charte de la numérisation pour les PME de l'usam. Les objectifs : le groupe de travail a pour objectif primaire la mise en œuvre des exigences stipulées dans la charte à l'avantage des PME. Ces exigences se classent en quatre grands volets.

Promouvoir les hautes technologies pour les PME : la numérisation fait référence au processus qui permet aux PME d'intégrer toutes les technologies numériques disponibles dans leurs activités. Il faut soutenir ces innovations et les promouvoir. Les PME peuvent ainsi trouver des solutions pour mieux vendre, mieux répondre aux besoins des clients et surtout délivrer les informations adéquates au bon moment.

Limiter les dangers de la cybercriminalité : cet univers de la transformation digitale entraîne également une mise en connexion directe de nombreux processus via Internet. Cela suppose que l'infrastructure électronique soit particulièrement bien sécurisée puisqu'une part croissante des échanges et processus ne peut plus se passer d'Internet. Les PME ont besoin que le Centre national pour la cybersécurité soit à l'écoute de leurs besoins.

Alléger les contraintes administratives des PME et limiter la cyberadministration : la numérisation exige une administration publique plus efficace, qui puisse réduire les contraintes administratives des PME et qui conduise à une administration publique plus mince. Ici, il faut surtout prêter attention à ce que les possibilités ouvertes par la numérisation ne poussent pas à une croissance exponentielle de la cyberadministration et des instances de contrôle. L'usam doit insister sur l'efficacité des instruments pour diminuer le poids de l'État dans l'économie.

Promouvoir les avantages pour les conditions-cadre des PME : étant donné que la transformation numérique change le fonctionnement de l'économie, les bases légales doivent aussi maintenant s'adapter à ces changements. La transformation digitale permet d'envisager des régulations plus fines et adaptées aux besoins réels et actuels, que ce soit avec l'e-ID, la flexibilisation du droit du travail, ou la gestion de l'environnement. De nombreuses nouvelles possibilités sont là, et leur plein potentiel ne doit pas être freiné par des bases légales surannées.

À l'heure actuelle, il semble toutefois que trois exigences soient prioritaires. Elles demandent donc un investissement plus important au sein de l'usam pour pouvoir devenir une force de proposition en multipliant les interventions parlementaires pour la numérisation des PME. Il s'agit notamment de l'assouplissement du marché du travail par la numérisation, de l'allègement de la charge administrative des PME par la transformation numérique et de la lutte contre la cybercriminalité. D'abord en ce qui concerne le marché du travail, l'usam demande des adaptations légales pour que les réalités du travail à l'ère du numérique, qui imposent plus de flexibilité dans la répartition des heures de travail, soient prises en compte dans les lois (télétravail, home office). Le mouvement actuel tend à confier plus de liberté et de responsabilité aux employés. Ensuite, la charge administrative des PME doit être drastiquement réduite par le biais de l'usage accru de la numérisation. Puisque les PME demandent des simplifications ou des standardisations des procédures, l'usam va proposer des améliorations en ce sens par le biais de la numérisation. Finalement, la criminalité économique classique fait place à la cybercriminalité économique qui se révèle d'autant plus dangereuse que la transformation numérique, qui est efficace et relie un nombre croissant de processus. Les PME sont une source majeure d'innovation, qui peuvent faire l'objet de vol ou d'intrusion par le biais de l'intercommunication du numérique. En conséquence, les autorités publiques doivent se charger de la sécurité et la police d'Internet en faveur des PME, tout en assurant le maximum de liberté économique. Ce rôle relève une fonction régaliennne de l'État.

IV. Conclusion

L'usam se positionne à moyen terme comme leader de la politique des PME en termes de transformation numérique. Les possibilités sont multiples étant donné que l'usam est déjà leader pour les autres thèmes prioritaires de la politique des PME. La mise en place du groupe de travail numérisation permet à l'usam de se profiler comme force de proposition pour la numérisation des PME au niveau politique. Les priorités sont clairement la flexibilisation du marché du travail aux réalités du numérique, l'allègement de la charge administrative des PME et la lutte contre la cybercriminalité.

Berne, le 14 janvier 2021

Responsable du dossier

Mikael Huber, responsable des dossiers numérisation et commerce
Tél. 031 380 14 34, mél. m.huber@sgv-usam.ch